

N° 52. — SONDAGE D'ESTINNES-AU-VAL.

*Société anonyme du Levant de Mons.*

La Société du Levant de Mons a commencé, le 26 décembre 1911, un deuxième sondage dans sa concession, à 2,540 mètres à l'ouest et à 1,300 mètres au nord du clocher de l'église d'Estinnes-au-Val.

La cote de l'orifice est à + 94 mètres.

Les morts-terrains ont été traversés par battage au trépan, avec injection d'eau. Le houiller a été atteint au niveau de 123<sup>m</sup>65, le 15 janvier. On a alors adopté le procédé par rodage au diamant.

Le sondage a traversé une première zone riche entre 310 et 440 mètres. On y compte douze veines ou veinettes, comportant une épaisseur totale de charbon de 9<sup>m</sup>18 (suivant la verticale, inclinaison 20 à 40°), d'une teneur en matières volatiles de 19 à 24 % et d'une teneur en cendres inférieure à 8 %, notamment :

A 330 mètres, une couche de 0<sup>m</sup>90 ;

A 356 mètres, une couche de	}	charbon	0 <sup>m</sup> 35
		terre	0 <sup>m</sup> 30
		charbon	1 <sup>m</sup> 30

A 366 mètres, une couche de 1<sup>m</sup>20 ;

A 377 mètres, une couche de 1<sup>m</sup>05.

Ces veines seraient renversées, d'après M. Gras, Directeur gérant de la Société du Levant de Mons.

Une autre zone riche commence vers 580 mètres. Elle comprend, jusqu'à la profondeur de 726<sup>m</sup>05 atteinte au 1<sup>er</sup> juillet, dix veines ou veinettes, d'une épaisseur totale en charbon de 7<sup>m</sup>71 (inclinaison 15 à 30°) d'une teneur en cendres inférieure à 6 % et d'une teneur en matières volatiles un peu supérieure à celle de la série précédente (22 à 26 %).

A remarquer, à 612 mètres, une couche comprenant :

Charbon . . . .	0.34	0.34
Terre . . . . .	0.46	
Charbon . . . . .	0.55	0.55
Terre . . . . .	0.50	
Charbon . . . . .	2.10	2.10
	— —	— —

Ouverture	3.95	Puissance	2.99
-----------	------	-----------	------

Ce sondage a été poursuivi au cours du second semestre 1912 et arrêté le 17 août, à la profondeur de 1000<sup>m</sup>50.

Entre les niveaux de 819<sup>m</sup>40 et 893<sup>m</sup>30, on a recoupé, en terrains réguliers, six veines ou veinettes, d'une puissance maxima de 0<sup>m</sup>50 comptée suivant la verticale du sondage (au total 2<sup>m</sup>12), titrant de 23 à 25 % de matières volatiles et de 2.2 à 4.7 de cendres.

19 Entre les profondeurs de 735<sup>m</sup>35 et 988<sup>m</sup>45, on a de nouveau recoupé, dans des terrains réguliers inclinés de 5°, cinq veines ou veinettes dont la puissance, suivant la verticale, varie de 0<sup>m</sup>25 à 0<sup>m</sup>70 (au total 2<sup>m</sup>25), d'une teneur de 22 à 23.6 % de matières volatiles et de 5.76 à 12 % de cendres.

Les 877 mètres en terrain houiller ont été forés en 7 mois, déduction faite d'une interruption de 15 jours, en mars, due à un accident de tubage.